

PARLEMENTAIRES

INFORMATIONS

52e législature



du 12/10/2009 au 16/10/2009

073

Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE	
PRÉSIDENTE	3
COMMISSIONS	
Réunions de commissions	9
SÉANCE PLÉNIÈRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2009	
Ouverture de la session ordinaire	31
Nomination du Bureau définitif	31
Nomination du Président, Constitution Chambre, Déclaration gouvern.	32
Motion de confiance	32
SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2009	
Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire	32
Constitution du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale	33
Constitution de l'Assemblée réunie de la com. Commun. commune	33
Constitution de l'Assemblée de la commission communautaire française	33
Constitution du « Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie »	34
Constitution du Parlement de la Communauté germanophone	34
Constitution du Parlement wallon	34
Constitution du Parlement de la Communauté française	34
Constitution du Parlement flamand	34
Discussion de la déclaration gouvernementale	34
Reprise de la discussion de la déclaration gouvernementale	35
SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2009	
Constitution du Sénat	35
Reprise de la discussion de la déclaration gouvernementale	35
Motions et Projets de loi	36
Conseil interparlementaire consultatif du Benelux	37
Assemblée parlam. Conseil Europe et Assemblée Union de l'Europe occid.	38
Comité P – Nomination	38
Nomination du greffier	38
Votes nominatifs sur les motions	39
RELATIONS INTERNATIONALES	43
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	49
PUBLICATIONS	51
CONSEIL DES MINISTRES	53
ANNEXES	
Demandes d'interpellations	59
Projets de loi, propositions et rapports de commission	61
Avis du Conseil d'Etat	63
Avis de la Cour des comptes	65
Assemblées parlementaires internationales	67
ADDENDA	71
Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	73



SEMAINE DU 12 OCTOBRE AU 16 OCTOBRE 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTENCE

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009

VISITE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Le mercredi 23 septembre 2009, M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu M. Pavol Paska, Président du Conseil national de la République slovaque.

Les présidents ont esquissé la situation socioéconomique de leur pays après la débâcle financière de l'année dernière. La Belgique et la Slovaquie présentent de nombreuses similitudes : ces deux pays s'appuient dans une large mesure sur les grandes industries et sont presque totalement dépendants des exportations. La Slovaquie est aujourd'hui membre de la zone euro, ce qui a tout de même permis d'atténuer quelque peu la crise.



Les présidents ont souligné les bonnes relations que la Belgique et la Slovaquie entretiennent déjà depuis longtemps et ont ensuite évoqué la prochaine présidence belge de l'Union européenne.



MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu M. Norbert Lammert, Président du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne en audience le mercredi 30 septembre 2009. M. Reinhard Bettzuege, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Bruxelles, a également assisté à l'entretien. M. Lammert effectuait une visite dans notre pays dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Unité allemande (soixantième anniversaire de l'adoption de la Constitution allemande, vingtième anniversaire de la Chute du Mur de Berlin et soixantième anniversaire de la création de l'Otan).

Les thèmes suivants ont été abordés au cours de l'entretien:

- les résultats des élections fédérales allemandes du 27 septembre 2009

D'après M. Lammert, Madame Angela Merkel a l'intention de faire en sorte qu'un nouveau gouvernement voie le jour le 9 novembre 2009, date du vingtième anniversaire de la Chute du Mur de Berlin. Les démocrates chrétiens de la CDU/CSU et les libéraux du FDF disposent d'une majorité confortable au Bundestag. M. Dewael espère que cette coalition mettra en œuvre une politique économique plus cohérente, ce qui lui paraît indispensable en ces temps de crise économique et de difficultés budgétaires.



- le dossier Opel

M. Dewael s'est enquis du rôle que le dossier Opel a joué dans la campagne électorale. Selon M. Lammert, la vente d'Opel/GM Europe à Magna n'a pas joué un rôle significatif dans la campagne nationale mais elle en a joué un dans les régions où sont situées les usines menacées de fermeture, comme celle de Bochum (M. Lammert est originaire de Bochum). Les deux présidents ont établi une distinction entre l'avenir du secteur automobile européen à court et à long terme, et se sont interrogés au sujet de l'opportunité d'une intervention de l'État dans des dossiers de ce type. Ils ont en outre souligné le rôle majeur de régulation du marché que joue l'Union européenne à cet égard.



- le débat institutionnel dans nos deux pays

M. Lammert estime que le débat institutionnel dans son pays n'est pas identique à celui que connaît la Belgique. Les budgets dont disposent les Länder allemands et les Régions et Communautés belges ne sont pas comparables. Il en va de même des compétences qui leur sont attribuées. M. Dewael a plaidé en faveur d'une plus grande transparence en matière de répartition de compétences au sein du système institutionnel fédéral et en faveur d'une responsabilisation des régions sur le plan de la répartition des recettes. M. Lammert a considéré qu'en Allemagne, la réforme de l'État est un problème plutôt marginal, à plus forte raison si on la compare à la réforme de l'État en Belgique. En outre, il a mis en évidence l'antagonisme entre les ambitions régionales et la poursuite de l'unification européenne.

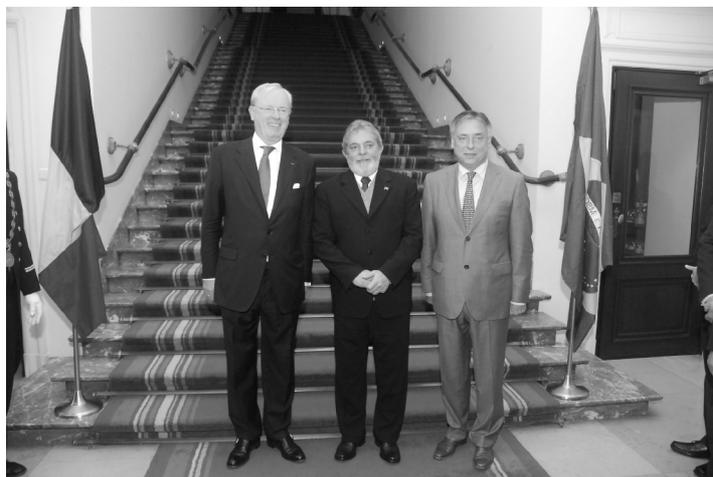
LUNDI 5 OCTOBRE 2009

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL

Le lundi 5 octobre 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, et M. Armand De Decker, président du Sénat, ont reçu en audience M. Luiz Indicio Lula da Silva, président de la République fédérative du Brésil.

Au cours de cette entrevue, les sujets suivants ont été abordés :

M. Armand De Decker a souligné au début de l'entrevue que les relations entre les deux pays sont aussi anciennes qu'excellentes.



En 1920, déjà, le roi Albert I et la reine Elisabeth furent le premier couple royal européen à effectuer une visite au Brésil. Cette visite sera commémorée lors de la mission économique au Brésil du prince Philippe, du 16 au 21 mai 2010.

Les deux présidents ont félicité le président Lula pour l'élection de Rio de Janeiro comme ville hôte des Jeux olympiques d'été en 2016.

Le président De Decker a exprimé l'admiration que lui inspirent les énormes progrès du Brésil dans la réalisation des objectifs du millénaire

(abolition de la pauvreté mondiale). Il a signalé, par ailleurs, les possibilités que renferme une coopération belgo-brésilienne sur le continent africain (la coopération « trilatérale »), surtout en matière de biocarburants. Enfin, il a salué l'installation d'une section bilatérale Belgique (Union interparlementaire) au sein du Congrès brésilien et son importance pour la coopération bilatérale.



Tout d'abord, le président Lula a témoigné son profond respect pour le rôle joué par les institutions parlementaires dans les démocraties. Par ailleurs, il a souhaité aborder trois sujets : la *crise économique*, le *dossier climatique* et la *gouvernance globale*. Le président Lula considère que la *crise économique* n'est pas encore terminée. Il souligne la part importante prise par les différents gouvernements dans la consolidation de la situation, contrairement au marché libre, qui n'a pas pu réagir efficacement à la crise. Toujours selon le président Lula, l'économie brésilienne est sortie relativement intacte de la crise. C'est le résultat, en partie, d'une série de mesures efficaces instaurées par le gouvernement brésilien dans le secteur bancaire. À propos du *dossier climatique*, le président Lula considère que les différents pays ne sont pas prêts pour la conférence sur le climat, qui aura lieu du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Le Brésil fournit des efforts considérables pour réduire la déforestation afin de maintenir les capacités d'absorption du CO², ainsi que pour intensifier la consommation d'énergie renouvelable. Cependant, un accord conclu à Copenhague ne doit pas venir entraver l'évolution des pays en développement.

Le président Lula signale l'importance du G20 (les 24 et 25 septembre 2009 à Pittsburgh) en tant que forum de la coopération économique internationale. Il répète que le G8 est dépassé. Cet organe de concertation économique ne représente pas, en effet, une série de pays émergents, comme le Brésil et la Chine, ni le continent africain.

MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

VISITE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL SUISSE

Le mercredi 7 octobre 2009, M. Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu une délégation parlementaire suisse, emmenée par Mme Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente du Conseil national suisse. M. Gerolf Annemans, chef de groupe, a pris part à l'entretien.

Le président et la présidente ont tout d'abord esquissé la genèse et le développement institutionnel de leur pays.

La Belgique est née sous la forme d'un pays unitaire et les différends linguistiques ont également procédé d'une lutte sociale. Peu à peu s'est engagé un processus de décentralisation, qui ne semble pas prêt de s'interrompre.

La Suisse a connu une tout autre évolution, puisque des forces centripètes y prévalent depuis des siècles. Les Suisses se sentent tous Suisses avant tout et tendent traditionnellement vers l'unité.





Bien qu'on ne puisse idéaliser le modèle suisse – ces derniers temps on observe par exemple une tendance à l'apprentissage de l'anglais, plutôt que d'une langue nationale, comme deuxième langue – on constate que les Suisses continuent à considérer la diversité comme une force plutôt qu'une faiblesse.

Une discussion animée s'en est suivie à propos de la manière dont la Belgique et la Suisse abordent les différences linguistiques, culturelles et politiques.

Enfin, le président Dewael a exposé à ses interlocuteurs le système de financement des Communautés et des Régions en Belgique.





COMMISSIONS

MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'OSSÉTIE DU NORD

Le 15 septembre 2009, le Président de la commission des Relations extérieures, M. Geert Versnick, et les deux vices-présidents de la commission, MM. Georges Dallemagne et Dirk Van der Maelen, ont reçu une délégation de la République d'Ossétie du Nord.

En Belgique, à l'occasion d'un événement culturel organisé par une association ossète, la délégation était conduite par M. A. Khadikov, vice-président du Parlement ossète, et comprenait également M. S. Bidikhov, représentant de la République d'Ossétie du Nord auprès du Président de la Fédération de Russie, et Mme N. Chiplakova, archiviste en chef. La délégation était accompagnée par M. Loukov, ambassadeur de la Fédération de Russie, dont la République d'Ossétie du Nord-Alania est l'une des entités.

Les visiteurs ossètes ont souligné que, bien que située dans la région troublée du Caucase, leur république pouvait se targuer de sa stabilité et qu'avec sa population bien qualifiée, elle offrait un potentiel de développement.

Les crises qui ont déchiré ses voisines ont toutefois des conséquences en Ossétie du Nord également, puisque cette petite république accueille des réfugiés en provenance d'Ossétie du Sud depuis le conflit de l'année dernière entre la Géorgie et la Russie. C'est du reste déjà la troisième vague de réfugiés venus d'Ossétie du Sud, après des événements similaires en 1918-1920 et en 1988-1990.

Depuis la signature par la Russie en 1995 de la Charte européenne de l'autonomie locale, des réformes tendant vers davantage de décentralisation sont en cours en Ossétie du Nord, où des élections locales sont en préparation. Un processus législatif a été entamé au sein de la Douma d'Etat pour rationaliser le partage de compétences entre les différents niveaux. Cela étant, eu égard aux graves difficultés économiques que connaissent certaines régions, tous ne réclament pas davantage de décentralisation, car la centralisation traditionnelle fournit une certaine protection.



Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Sonja Becq

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

1. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la situation en ce qui concerne l’instruction pénale à charge de M. De Smedt, juge au tribunal de première instance d’Anvers” (n° 14574).

- Le ministre de la Justice a répondu.

2. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “le dispositif de défense adopté par le gouvernement dans l’affaire Taxquet” (n° 14581).

- Le ministre de la Justice a répondu.

3. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “l’aggravation des tensions à Anderlecht” (n° 14607).

- Le ministre de la Justice a répondu.

4. Question de M. Éric Libert au ministre de la Justice sur “l’évolution de l’enquête sur les tueries du Brabant” (n° 14629).

- Le ministre de la Justice a répondu.

5. Question de M. Olivier Maingain au ministre de la Justice sur “la recommandation formulée à la suite de l’audit de la Cour des Comptes en matière d’exécution des peines patrimoniales” (n° 14630).

- Le ministre de la Justice a répondu.

6. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la sécurisation du palais de justice de Bruxelles” (n° 14633).

- Le ministre de la Justice a répondu.

7. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “l’indemnisation de médecins par le département de la Justice” (n° 14664).

- Le ministre de la Justice a répondu.

8. Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “l’annonce antérieure du traitement d’affaires judiciaires par vidéoconférence” (n° 14689).

- Le ministre de la Justice a répondu.



9. Question de M. Éric Libert au ministre de la Justice sur “le refus du tribunal de police de Vilvorde de statuer sur une demande de changement de langue” (n° 14698).

- Le ministre de la Justice a répondu.

10. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “les places d’imams” (n° 14702).

- Le ministre de la Justice a répondu.

11. Question de Mme Sonja Becq au ministre de la Justice sur “le numéro BCE obligatoire pour les associations de copropriétaires” (n° 14712).

- Le ministre de la Justice a répondu.

12. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie Déom au ministre de la Justice sur “les contrôles de vitesse sur les autoroutes” (n° 14725).

- Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “la politique de poursuites différente dans deux arrondissements judiciaires limbourgeois” (n° 14738).

- Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “la différence de traitement des excès de vitesse selon l’arrondissement judiciaire où l’infraction est commise” (n° 14782).

- Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “le traitement différent réservé aux excès de vitesse dans les arrondissements judiciaires de Hasselt et de Tongres” (n° 15050).

- Le ministre de la Justice a répondu.

13. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “les soins médicaux dans les prisons belges” (n° 14736).

- Le ministre de la Justice a répondu.

14. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “la hausse des frais de justice” (n° 14743).

- Le ministre de la Justice a répondu.

15. Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “le complice de M. Sekkaki” (n° 14766).

- Le ministre de la Justice a répondu.

16. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “l’initiative législative annoncée dans le cadre de la lutte contre les expulsions illégales” (n° 14783).

- Le ministre de la Justice a répondu.

17. Questions jointes :

- Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “le droit à l’information des bourgmestres sur les habitants pédophiles” (n° 14873).



- Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “la mise à disposition des bourgmestres d’informations concernant les pédophiles condamnés” (n° 15133).

- Le ministre de la Justice a répondu.

18. Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “le blocage du site web www.stopkinderporno.com” (n° 14899).

- Le ministre de la Justice a répondu.

19. Questions jointes :

- Question de Mme Sonja Becq au ministre de la Justice sur “l’évaluation et le contrôle de l’application par les banques de la loi sur la garantie locative” (n° 14902).

- Question de M. Olivier Hamal au ministre de la Justice sur “l’évaluation du régime de la caution locative” (n° 15240).

- Le ministre de la Justice a répondu.

20. Questions jointes :

- Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “des déclarations publiques faites par la Sûreté de l’État à propos de personnes individuelles” (n° 14908).

- Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “les déclarations publiques faites par la Sûreté de l’État” (n° 15203).

- Le ministre de la Justice a répondu.

21. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “le transfèrement de détenus vers leur pays de nationalité ou d’origine” (n° 14912).

- Le ministre de la Justice a répondu.

22. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “les conséquences d’un refus de participation à une analyse génétique dans le cadre d’une recherche de filiation” (n° 14999).

- Le ministre de la Justice a répondu.

23. Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “les déclarations dans la presse du juge de paix de Gand, M. Freddy Evers” (n° 15049).

- Le ministre de la Justice a répondu.

24. Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “la justice de paix de Maasmechelen” (n° 15061).

- Le ministre de la Justice a répondu.

25. Question de Mme Zoé Genot au ministre de la Justice sur “l’interdit professionnel pour un professeur de néerlandais en prison” (n° 15144).

- Le ministre de la Justice a répondu.



26. Question de M. Robert Van de Velde au ministre de la Justice sur “les indicateurs auprès des services de police” (n° 15178).

- Le ministre de la Justice a répondu.

27. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Justice sur “les contacts entre le président de la 18ème chambre de la cour d’appel de Bruxelles et un membre du parlement au sujet de l’arrêt Fortis du 12 décembre 2008 et les contacts pris par un conseiller de la 18ème chambre lors du délibéré sur l’arrêt Fortis” (n° 15159).

- Le ministre de la Justice a répondu.

28. Question de M. Peter Logghe au ministre de la Justice sur “le projet de loi concernant les plaintes collectives en dommages et intérêts” (n° 15175).

- Le ministre de la Justice a répondu.

29. Question de Mme Carina Van Cauter au ministre de la Justice sur “le transport d’armes à feu” (n° 15176).

- Le ministre de la Justice a répondu.

30. Question de Mme Carina Van Cauter au ministre de la Justice sur “la rébellion à la prison de Saint-Gilles” (n° 15181).

- Le ministre de la Justice a répondu.

31. Projet de loi relatif à la réforme de la cour d’assises, n°s 2127/1 à 5.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Renaat Landuyt) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne le jury et la motivation, n° 2056/1.

- Proposition de loi (Carina Van Cauter, Sabien Lahaye-Battheu, Willem-Frederik Schiltz, Herman De Croo) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne la motivation des décisions du jury de la Cour d’assises, n° 2072/1.

- Proposition de loi (Renaat Landuyt, Meyrem Almaci) modifiant le Code d’instruction criminelle en ce qui concerne la motivation dans les dossiers d’assises, n° 2085/1.

(Continuation, clôture et votes). (Rapporteurs : M. Eric Libert et Mme Els De Rammelaere).

Amendements de MM. Laeremans et Schoofs, Mme Nyssens, MM. Terwingen, Giet, Perpète, Van Hecke, Mme De Rammelaere, Mme Lahaye-Battheu, Mme Van Cauter et du gouvernement.

Avis du Conseil d’Etat.

- Des amendements ont été déposés par le gouvernement et par M. Giet.

- La discussion des articles a été poursuivie.

- La commission a décidé (Rgt, art. 98) de demander au président de la Chambre de solliciter l’avis du Conseil d’Etat sur les amendements n°s 1 et 2.

➤ **MERCREDI 7 OCTOBRE 2009**

Proposition de loi jointes :

- Projet de loi introduisant le Code pénal social, n°s 1666/1 à 3.

- Projet de loi comportant des dispositions de droit pénal social, n°s 1667/1 et 2.



(Continuation). (Rapporteur : M. Raf Terwingen).
Amendements du gouvernement.

- La discussion générale a été clôturée.
- La commission souhaite que le service juridique de la Chambre examine les projets de loi afin de vérifier la version néerlandaise des articles et de réaliser une étude législative des textes.

Economie

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

Proposition de loi (Katrien Partyka, Joseph George, Sofie Staelraeve, David Clarinval, Servais Verherstraeten, Willem-Frederik Schiltz, Cathy Plasman) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances de solde restant dû pour les personnes présentant un risque sanitaire accru, n°s 1977/1 à 5. (Continuation). (Rapporteur : Mme Karine Lalieux).

Avis du Conseil d'Etat.

Amendements de Mme Plasman et consorts et Mme Lalieux et consorts.

- La discussion générale a été clôturée et la discussion des articles a été entamée.
- Des amendements ont été déposés par Mme Jadin et consorts et Mme Partycka et consorts.
- Tous les amendements et articles ont été développés

➤ **JEUDI 8 OCTOBRE 2009**

1. Ordre des travaux (débat sur la rente nucléaire et le mix énergétique).

- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : M. Bart Laeremans et Mmes Karine Lalieux, Katrien Partyka, Tinne Van der Straeten et Muriel Gerkens.
- La commission a décidé d'organiser des auditions.

2. Projet de loi relatif aux services de paiement, n° 2179/1.

- Rapporteur : Mme Sofie Staelraeve.
- Exposé introductif du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.

3. Question de M. Stefaan Vercamer au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'article 58 de la loi relative au droit d'auteur" (n° 14764).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.



4. Question de M. Peter Logghe au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la question de la succession familiale" (n° 14950).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la simplification des factures électroniques" (n° 14977).

- Question de M. Jenne De Potter au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le cadre légal visant à promouvoir la facture électronique" (n° 14992).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Flor Van Noppen au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la distorsion de concurrence dans le secteur de l'électricité" (n° 15002).

- Question de M. Joseph George au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'ouverture d'une enquête sur les prix de l'électricité" (n° 15078).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

7. Question de M. Peter Logghe au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la SPRL starters" (n° 15081).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

8. Question de Mme Liesbeth Van der Auwera au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le paiement de factures par les autorités" (n° 15401).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

Prochaine réunion : mardi 20 octobre 2009.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidente : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

Proposition de résolution (Muriel Gerkens, Tinne Van der Straeten) relative aux droits de l'enfant hospitalisé en pédopsychiatrie, n°s 1477/1 à 3.

Amendements de Mmes Muriel Gerkens, Yolande Avontroodt et Katia della Faille de Leverghem. (Continuation) (Rapporteurs : Mmes Sophie Pécriaux, Katia della Faille de Leverghem).

- Un amendement a été déposé par Mme Gerkens.



➤ **MERCREDI 7 OCTOBRE 2009**

1. Question de Mme Cathy Plasman au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "le rôle des Services fédéraux pour l'environnement, cellule Mer du Nord/UGMM dans le cadre de la procédure transfrontalière RIE pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Borssele dans l'estuaire de l'Escaut aux Pays-Bas" (n° 15128).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

2. Question de M. Flor Van Noppen à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le contrôle des ventes rapides dans les grandes surfaces" (n° 14582).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

3. Question de M. Flor Van Noppen à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le rapport annuel 2008 de la Cellule multidisciplinaire hormones" (n° 14906).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

4. Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "les normes de l'AFSCA concernant les petits abattoirs privés" (n° 14910).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les dissensions européennes sur les négociations climatiques" (n° 15322).

- Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la préparation de Copenhague" (n° 15363).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

6. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la semaine de réduction des déchets" (n° 15323).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

7. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les carburants à partir de bactéries" (n° 15325).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

Prochaine réunion : mardi 20 octobre 2009.



Naturalisations

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Président : M. David Lavaux

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

Entretien avec le Procureur du Roi d'Anvers.

Groupe de travail "Professions cliniques"

GROUPE DE TRAVAIL EN VUE DE RÉGLEMENTER L'EXERCICE DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE, LA SEXUOLOGIE CLINIQUE, L'ORTHOPÉDAGOGIE CLINIQUE ET EN VUE DE RÉGLEMENTER LE TITRE PROFESSIONNEL PARTICULIER DE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Président : M. Luc Goutry

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Luc Goutry, Nathalie Muylle, Lieve Van Daele, Marie-Martine Schyns, Georges Dallemagne, Sonja Becq) modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en vue de la réglementation de l'exercice de la psychologie clinique, de la sexologie clinique et de l'orthopédagogie clinique, n°s 1357/1 et 2.
- Proposition de loi (Yvan Mayeur, Colette Burgeon, Marie-Claire Lambert, Jean Cornil) modifiant, en ce qui concerne l'exercice des professions de la santé mentale, l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, n° 1126/1.
- Proposition de loi (Yolande Avontroodt, Katia della Faille de Leverghem, Hilde Vautmans) modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en ce qui concerne l'exercice de la psychothérapie, n° 1604/1.

(Continuation). (Rapporteur : Lieve Van Daele)

Ordre des travaux.

Exposé des experts concernant la psychologie clinique :

- Mme Nady Van Broeck, KUL;
- M. Michel Ylieff, ULG.

Echange de vues.

Prochaine réunion : mardi 20 octobre 2009.



“Sécurité nucléaire”

SOUS-COMMISSION DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Présidente: Mme Katrien Partyka

➤ **MARDI 6 OCTOBRE 2009**

Actualisation des recommandations relatives à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire.
Discussion du document de travail. (Continuation).

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MERCREDI 7 OCTOBRE 2009**

1. Question de Mme Marie-Martine Schyns au secrétaire d'État à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances sur “l'impact des mesures de réduction d'impôts visant à susciter les économies d'énergie dans les habitations” (n° 14313).

- Le secrétaire d'État à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

2. Question de M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le rapport d'activités 2008 de l'entité Impôts et Recouvrement” (n° 14833).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de Mme Colette Burgeon au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la situation du SECAL” (n° 14835).

- Question de M. Jenne De Potter au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le nombre d'avances recouvrées par le Service des créances alimentaires (SECAL)” (n° 14884).

- Question de Mme Sonja Becq au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le recouvrement des contributions alimentaires impayées par le Service des créances alimentaires (SECAL)” (n° 14909).

- Question de Mme Sarah Smeyers au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le fonctionnement du SECAL” (n° 15296).

- Question de Mme Meyrem Almaci au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le remboursement des avances versées par le Service des créances alimentaires (SECAL)” (n° 15347).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.



4. Question de M. Michel Doomst au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les déductions fiscales multiples” (n° 14317).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

5. Question de M. Bruno Tuybens au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le refus de reconnaître l’ASBL ‘Help the Children’” (n° 14399).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Jan Jambon au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l’avancement de la réforme de l’administration des Douanes et Accises” (n° 14403).

- Question de M. Kristof Waterschoot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l’étude BPR de l’administration des Douanes et Accises” (n° 14448).

- Question de M. Ludo Van Campenhout au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la réforme des services douaniers” (n° 14955).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la taxe sur la plus-value des actions” (n° 14447).

- Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l’imposition des plus-values réalisées sur actions” (n° 14705).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

8. Question de M. Robert Van de Velde au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les dérapages budgétaires à la Régie des Bâtiments” (n° 14483).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

9. Projet de loi visant à modifier le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, n° 2157/1.

- Rapporteur : M. Luk Van Biesen.

- Sont intervenus : MM. Luk Van Biesen, Christian Brotcorne, Hagen Goyvaerts et Jenne De Potter.

- Les articles 1^{er} à 30 sont adoptés.

- L'ensemble du projet de loi, y compris les corrections d'ordre légistique, est adopté par 9 voix et 5 abstentions.



10. Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, n° 2170/1.

- Rapporteur : M. Luc Gustin.
- Sont intervenus : M. Kristof Waterschoot, Mme Meyrem Almaci et MM. Luk Van Biesen, Hagen Goyvaerts et Jan Jambon.
- Deux amendements ont été déposés par MM. Gustin, De Potter, Van Biesen, Brotcorne, Coëme et Waterschoot.
- Ces amendements ainsi que les articles 1^{er} à 95 ont été adoptés.
- A l'unanimité, la commission a décidé de déroger à l'article 82.1 du Règlement et a procédé au vote.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé et y compris les corrections d'ordre légistique, a été adopté par 11 voix et 5 abstentions.

11. Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des services d'administration générale de l'Etat pour l'année 2007 et des Services de l'Etat à gestion séparée pour des années précédentes, n° 2067/1.

- Affaire sans rapport.
- Les articles 1^{er} à 63, ainsi que l'ensemble du projet de loi ont été adoptés par 9 voix et 6 abstentions.

Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MERCREDI 7 OCTOBRE 2009**

1. Projet de loi visant à modifier la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance - Transmis par le Sénat, n°s 2076/1 à 3.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Ludwig Vandenhove) modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, n° 828/1.
- Proposition de loi (Xavier Baeselen, Daniel Bacquelaine, Jacqueline Galant, Corinne De Permentier) visant à modifier la loi du 21 mars 2007 relative à l'installation et à l'utilisation de caméras de surveillance, n° 1411/1.
- Proposition de loi (Hilde Vautmans, Sabien Lahaye-Battheu, Sofie Staelraeve) modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, n°s 1736/1 et 2. (Continuation, clôture et votes) (Rapporteur : Mme Jacqueline Galant).

Avis du Conseil d'Etat.

Avis de la Commission de la protection de la vie privée.

- La discussion générale et la discussion des articles ont eu lieu.
- Des corrections techniques ont été apportées.
- Les articles ont été successivement adoptés par 12 voix contre une.
- L'ensemble du projet de loi, tel que corrigé, a été adopté par 12 voix contre une.
- Les propositions de loi jointes deviennent dès lors sans objet.



2. Question de M. Joseph George au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “la décision prise par l’Institut de Formation de l’Administration fédérale (IFA)” (n° 13974).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

3. Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “la prolongation de la désignation d’adjoints bilingues dans les services centraux des services publics fédéraux jusqu’au 30 juin 2010” (n° 14138).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

4. Question de M. Stefaan Van Hecke au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le congé parental pour les fonctionnaires” (n° 14159).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le port de symboles religieux dans les services publics fédéraux” (n° 14205).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre pour l’Entreprise et la Simplification sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14245).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14246).

- Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14248).

- Question de M. Xavier Baeselen à la vice-première ministre et ministre de l’Emploi et de l’Égalité des chances sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14250).

- Question de M. Xavier Baeselen à la ministre des PME, des Indépendants, de l’Agriculture et de la Politique scientifique sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14251).

- Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14254).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Défense sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14255).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre du Climat et de l’Énergie sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14256).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Coopération au développement sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14257).

- Question de M. Xavier Baeselen à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels” (n° 14258).



- Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels" (n° 15137).
- Question de M. Xavier Baeselen au secrétaire d'État au Budget, à la Politique de migration et d'asile, à la Politique des familles et aux Institutions culturelles fédérales sur "le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels" (n° 15138).
- Question de M. Xavier Baeselen au ministre des Affaires étrangères sur "le port de signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels" (n° 15139).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

6. Interpellation de M. Koen Bultinck au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur "la nomination des nouveaux administrateurs généraux à l'ONEm et à l'ONP" (n° 357).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

- Aucune motion n'a été déposée.

7. Question de Mme Valérie De Bue au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur "le télétravail dans la fonction publique" (n° 15134).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

8. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la création dans chaque commune d'un point de contact pour la grippe mexicaine" (n° 14746).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

9. Question de Mme Mia De Schamphelaere à la ministre de l'Intérieur sur "l'arriéré judiciaire au Conseil d'État" (n° 14747).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

10. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la fusion des numéros d'urgence 100 et 101" (n° 14748).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

11. Question de M. Paul Vanhie à la ministre de l'Intérieur sur "la capacité d'intervention des services de sécurité après le piratage du Pompéi" (n° 14751).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

12. Question de M. Stefaan Van Hecke à la ministre de l'Intérieur sur "l'enquête relative aux pratiques de la compagnie El Al" (n° 14793).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.



13. Question de M. Wouter De Vriendt à la ministre de l'Intérieur sur "l'Agence 112" (n° 14474).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

14. Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "les contrôles policiers de femmes en burka" (n° 14488).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

15. Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "la décision du Conseil des ministres d'installer 300 demandeurs d'asile dans un îlot ixellois" (n° 14502).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

16. Questions jointes :

- Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "le déménagement de la police des chemins de fer" (n° 14542).

- Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le logement de la police des chemins de fer" (n° 15393).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

17. Questions jointes :

- Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "le braquage qui a eu lieu dans une maison de repos à Uccle" (n° 14543).

- Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la surveillance des maisons de repos" (n° 15391).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

18. Questions jointes :

- Question de M. André Frédéric à la ministre de l'Intérieur sur "l'obligation de déclarer, à la police, la mise en place d'un système d'alarme à son domicile" (n° 14605).

- Question de Mme Leen Dierick à la ministre de l'Intérieur sur "l'enregistrement des systèmes d'alarme" (n° 15220).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

19. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le plan Mahjong" (n° 14610).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

20. Question de Mme Clotilde Nyssens à la ministre de l'Intérieur sur "l'avenir de la cellule Hershman" (n° 14657).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

21. Question de M. Peter Logghe à la ministre de l'Intérieur sur "les matraques rétractables de la police" (n° 14673).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.



22. Question de M. Peter Logghe à la ministre de l'Intérieur sur "les armes de service de la police intégrée et la sécurité" (n° 14674).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

23. Question de M. André Frédéric à la ministre de l'Intérieur sur "la nomination à la tête de CEPOL d'un haut fonctionnaire de la police fédérale inculpé pour corruption passive" (n° 14697).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

24. Question de M. André Frédéric à la ministre de l'Intérieur sur "les contrôles de vitesse sur les autoroutes" (n° 14711).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

25. Question de M. Ludwig Vandenhove à la ministre de l'Intérieur sur "le racisme dans les stades de football" (n° 14716).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

26. Question de M. Ludwig Vandenhove à la ministre de l'Intérieur sur "les képis équipés de caméras" (n° 14717).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

27. Question de M. Ludwig Vandenhove à la ministre de l'Intérieur sur "l'évasion de détenus" (n° 14718).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

28. Question de M. Ludwig Vandenhove à la ministre de l'Intérieur sur "la procédure de sélection de pompiers" (n° 14719).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

29. Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "un accident qui s'est produit lors d'une formation organisée par la police fédérale" (n° 14729).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

30. Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "l'accessibilité d'infrastructures et de services pour les personnes handicapées" (n° 14730).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

31. Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "le contrôle relatif au fait d'emporter ou non son arme de service à domicile pour les agents de police" (n° 14790).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.



32. Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "une enquête menée à la suite d'une effraction à Bruxelles" (n° 14791).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

33. Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "les tests relatifs à l'utilisation de détecteurs de métaux hypersensibles auprès des détenus" (n° 14792).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

34. Questions jointes :

- Question de M. Georges Gilkinet à la ministre de l'Intérieur sur "les promotions au SPF Intérieur" (n° 14814).

- Question de M. Georges Gilkinet à la ministre de l'Intérieur sur "les promotions au SPF Intérieur (suite)" (n° 14815).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

35. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "l'organisation de cours de conduite supplémentaires pour les agents de police" (n° 14824).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

36. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le contrôle des agents de gardiennage à l'aéroport de Zaventem" (n° 14825).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

37. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la commission de déontologie de la police" (n° 14826).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

38. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur sur "la campagne de prévention de l'effraction et de l'incendie" (n° 14827).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

39. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "une meilleure accessibilité des services de police aux femmes" (n° 14828).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

40. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le recours à des policiers belges aux Pays-Bas" (n° 14928).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.



41. Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "l'utilisation d'hélicoptères pour la recherche de plantations de cannabis" (n° 15101).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

42. Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "de nouvelles actions annoncées par la police d'Ostende à la suite du démantèlement du camp de migrants 'la jungle' près de Calais" (n° 15153).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

43. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la campagne 'ton eID, ça simplifie'" (n° 15223).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

44. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la sécurité des cartes d'identité électroniques" (n° 15224).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

45. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la circulaire 'budget 2010'" (n° 15225).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

46. Question de M. Paul Van Hie à la ministre de l'Intérieur sur "la possibilité pour les membres du personnel de la SNCB d'imposer des amendes administratives aux resquilleurs" (n° 15374).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

Prochaine réunion : mardi 20 octobre 2009.

"Fraude Fiscale"

GRUPE DE TRAVAIL "FRAUDE FISCALE"

➤ **MERCREDI 7 OCTOBRE 2009**

1. Nomination du bureau.

- M. François-Xavier de Donnea a été nommé président.

- MM Dirk Van der Maelen, Luk Van Biesen et Christian Brotcorne ont été nommés vice-présidents.

- MM. Stefan Van Hecke, Raf Terwingen et Alain Mathot ont été désignés en qualité de rapporteurs.

2. Ordre des travaux.

Prochaine réunion : vendredi 16 octobre 2009.



Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : M. Geert Versnick

➤ JEUDI 8 OCTOBRE 2009

1. Question de Mme Zoé Genot au ministre des Affaires étrangères sur “l’ambassade belge en Iran” (n° 15105).

- Le secrétaire d’État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

2. Question de Mme Martine De Maght au ministre des Affaires étrangères sur “le protectionnisme russe et l’entreprise Case New Holland” (n° 14763).

- Le secrétaire d’État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de M. Bruno Tuybens au ministre des Affaires étrangères sur “la criminalisation de l’homosexualité en Afrique” (n° 14592).

- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre des Affaires étrangères sur “la criminalisation de l’homosexualité en Afrique” (n° 14603).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre des Affaires étrangères sur “la criminalisation de l’homosexualité au Burundi” (n° 15161).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre des Affaires étrangères sur “les positions de M. Ali Abdussalam Treki, président de l’Assemblée Générale de l’ONU, sur les droits des LGBT et la décriminalisation de l’homosexualité” (n° 15324).

- Le secrétaire d’État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

4. Question de M. Xavier Baeselen au ministre des Affaires étrangères sur “les camps de vacances du Hamas” (n° 14861).

- Le secrétaire d’État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Bruno Tuybens au ministre des Affaires étrangères sur “le rapport Goldstone et le Conseil des droits de l’homme de l’ONU” (n° 14913).

- Question de M. Wouter De Vriendt au ministre des Affaires étrangères sur “le rapport Goldstone” (n° 15090).

- Question de M. Fouad Lahssaini au ministre des Affaires étrangères sur “la position de la Belgique sur le rapport de la Mission d’établissement des faits de l’ONU sur le conflit de Gaza” (n° 15326).

- Le secrétaire d’État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.



6. Question de M. Peter Luykx au ministre des Affaires étrangères sur “la présentation de la Belgique comme un pays intégralement francophone à l'étranger dans une brochure éditée récemment par le SPF Affaires étrangères” (n° 15032).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

7. Question de M. Xavier Baeselen au secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur “les budgets et manifestations majeures en lien avec la Présidence belge de l'Union européenne au second semestre de 2010” (n° 15068).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

8. Question de M. Xavier Baeselen au ministre des Affaires étrangères sur “la reconstruction de Gaza et l'aide belge promise lors de la conférence de Charm el-Cheikh (Egypte)” (n° 15070).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

9. Question de M. Xavier Baeselen au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile sur “la transposition des directives européennes” (n° 15075).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

10. Question de M. Peter Luykx au ministre des Affaires étrangères sur “le contournement des lois linguistiques dans le cadre de la nomination de Philippe Bostem en qualité de consul général à Marseille” (n° 15352).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

11. Question de Mme Karine Lalieux au ministre des Affaires étrangères sur “la révision de la stratégie américaine à l'égard de la junte birmane” (n° 15362).

- Le secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères a répondu.

Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Ludwig Vandenhove

➤ **MERCREDI 14 OCTOBRE 2009**

Le Plan d'Infrastructure

Exposé du ministre de la Défense.



- Exposé introductif du ministre de la Défense sur sa note « La finalisation de la transformation – octobre 2009 ».
- Un échange de vues a eu lieu concernant l'ordre des travaux.

Prochaine réunion : mercredi 21 octobre 2009

Concertation parlementaire

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Présidents : M. Patrick Dewael et M. Armand De Decker

➤ JEUDI 15 OCTOBRE 2009

1. Projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe, n° 2156/1.

Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé sur 5 jours et le délai d'examen sur 20 jours.

2. Projet de loi relatif aux services de paiement, n° 2179/1.

Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé sur 5 jours et le délai d'examen sur 30 jours.

3. Projet de loi relatif au statut des établissements de paiement, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'accès aux systèmes de paiement, n° 2182/1.

Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé sur 5 jours et le délai d'examen sur 20 jours.

4. Projet de loi portant confirmation de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n° 2191/1.

Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- La décision est reportée.



Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers

➤ JEUDI 15 OCTOBRE 2009

Projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe, n°s 2156/1 à 3. (Rapporteur : Mme Maya Detiège).

Amendements de Mmes Lambert et Snoy et d'Oppuers et consorts.

(Renvoyé en commission par la séance plénière du jeudi 15 octobre 2009). (Art. 93 Rgt).

- Rapporteur : Mme Maya Detiège.
- Les amendements ont été exposés et commentés.
- L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité. L'amendement n° 2 qui a le même objet devient caduc.
- L'article 3, tel qu'amendé, a été adopté par 13 voix et 3 abstentions.
- Le projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 13 voix et 3 abstentions.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Président : Mme Sonja Becq

➤ JEUDI 15 OCTOBRE 2009

Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 78 de la Constitution, n°s 2107/1 à 3.

Amendements du gouvernement.

(Renvoyés en commission par la séance plénière du jeudi 15 octobre 2009). (Art. 93 Rgt).

- Affaire sans rapport (art. 78.7 Rgt).
- L'amendement n° 1 et l'article 2 du projet ont été adoptés à l'unanimité.
- L'ensemble du projet de loi, tel que modifié, a également été adopté à l'unanimité.

Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 77 de la Constitution, n°s 2108/1 à 3.

Amendements du gouvernement.

(Renvoyés en commission par la séance plénière du jeudi 15 octobre 2009). (Art. 93 Rgt).

- Affaire sans rapport (art. 78.7 Rgt).
- L'amendement n° 1 et l'article 2 du projet ont été adoptés à l'unanimité.
- L'ensemble du projet de loi, tel que modifié, a également été adopté à l'unanimité.



SÉANCES PLÉNIÈRES

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ **MARDI 13 OCTOBRE 2009, APRÈS-MIDI (113)**

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2009-2010

La Chambre se réunit de plein droit, en vertu de l'article 44 de la Constitution.
Le président déclare ouverte la session législative 2009-2010.

NOMINATION DU BUREAU DÉFINITIF

L'ordre du jour appelle la nomination du Bureau définitive.

Le Bureau sortant se compose de :

membres élus par l'assemblée :

- M. Patrick Dewael, président;
- Mme Corinne De Permentier, première vice-présidente;
- M. André Flahaut, deuxième vice-président;
- MM. Dirk Van der Maelen et Filip De Man et Mme Mia De Schamphelaere, vice-présidents;
- Mmes Maggie De Block et Tinne Van der Straeten, M. Philippe Collard et Mme Camille Dieu, secrétaires;

membres de droit :

- les anciens présidents de la Chambre;
- les présidents des groupes politiques.



NOMINATION DU PRÉSIDENT

Hilde Vautmans (Open Vld) : Nous proposons de réinstaller le président actuel et le bureau sortant.

Le président : Etant donné qu'il n'y a pas d'observation, le bureau sortant est réélu.

CONSTITUTION DE LA CHAMBRE

La Chambre est constituée.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat et aux parlements de Communauté et de Région.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR SA POLITIQUE GÉNÉRALE

Monsieur Herman Van Rompuy prononce la déclaration du gouvernement sur sa politique générale.

Voir : www.lachambre.be/dossiers

MOTION DE CONFIANCE

Le Premier ministre a déposé une motion de confiance.

Cette motion a été votée en séance plénière le jeudi 15 octobre 2009. (voir p. 36).

➤ **MERCREDI 14 OCTOBRE 2009, APRÈS-MIDI (114) ; SOIR (115)**

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LA CRISE FINANCIÈRE ET BANCAIRE

Les noms des sénateurs désignés en tant que membres de la commission spéciale mixte de suivi chargée d'examiner la crise financière et bancaire sont :



- CD&V :
effectifs : MM. Wouter Beke et Hugo Vandenberghe ;
suppléants: N.
- MR :
effectifs : Mme Marie-Hélène Crombé-Berton et M. Berni Collas ;
suppléants : Mmes Christine Defraigne et Dominique Tilmans ;
- Open Vld :
effectif : M. Roland Duchatelet ;
suppléant : M. Jean-Jacques De Gucht ;
- VB :
effectif : M. Hugo Coveliers ;
suppléant : Mme Anke Van dermeersch ;
- PS :
effectif : Mme Christiane Vienne ;
suppléant : N.
- sp.a :
effectif : M. John Crombez ;
suppléant : M. Johan Vande Lanotte ;
- cdH :
effectif : Mme Vanessa Matz ;
suppléant : M. Francis Delpérée ;
- Ecolo :
effectif : M. José Daras ;
suppléant : N.

Mme Freya Piryns (Groen!) siégera comme membre sans voix délibérative.

CONSTITUTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Par message du 16 juillet 2009, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Par message du 16 juillet 2009, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Par message du 16 juillet 2009, l'Assemblée de la commission communautaire française fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.



CONSTITUTION DU « RAAD VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE »

Par message du 18 juillet 2009, le « Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie » fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Par message du 15 septembre 2009, le Parlement de la Communauté germanophone fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON

Par message du 23 septembre 2009, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Par message du 24 septembre 2009, le Parlement de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

CONSTITUTION DU PARLEMENT FLAMAND

Par message du 30 septembre 2009, le Parlement flamand fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Sont intervenus dans le débat, les députés suivants :

MM. Gerolf Annemans, président du groupe VB ; Didier Reynders, ministre ; Servais Verherstraeten, président du groupe CD&V ; Bart Laeremans (VB) ; Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!) ; Daniel Bacquelaire, président du groupe MR ; Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) ; Bruno Tobback, président du groupe sp.a ; Guy Vanhengel, ministre ; Paul Magnette, ministre ; Jan Jambon, président du groupe N-VA ; Luk Van Biesen (Open Vld) ; Hendrik Daems, Questeur et Thierry Giet, président du groupe PS ;
Mmes Muriel Gerkens, présidente du groupe Ecolo-Groen! ; Joëlle Milquet, ministre ; Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) et Katrien Partyka (CD&V)



REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Sont intervenus dans le débat, les députés suivants :

MM. Bruno Tobback, président du groupe sp.a ; Christian Brotcorne, président du groupe cdH ; Jean Marie Dedecker, président du groupe LDD ; Guy Vanhengel, ministre ; Vincent Van Quickenborne, ministre ; Paul Magnette, ministre ; Patrick Cocriamont (FN) ; Herman Van Rompuy, Premier ministre ; Gerolf Annemans, président du groupe VB ; Jan Jambon, président du groupe N-VA ; Hagen Goyvaerts (VB) ; Melchior Wathelet, secrétaire d'état ; Luk Van Biesen (Open Vld) ; Didier Reynders, ministre ; Kristof Waterschoot (CD&V) ; Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) ; Steven Vanackere, ministre ; Dirk Van der Maelen, vice-président ; Hans Bonte (sp.a) ; Stefaan De Clerck, ministre ; François Bellot (MR) ; Xavier Baeselen (MR) ; Ben Weyts (N-VA) ; Bart Laeremans (VB) et Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!).

Mmes Hilde Vautmans, présidente du groupe Open Vld ; Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) ; Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) ; Katrien Partyka (CD&V) ; Muriel Gerkens, présidente du groupe Ecolo-Groen! ; Joëlle Milquet, ministre ; Sabine Laruelle, ministre ; Catherine Fonck (cdH) et Marie-Christine Marghem (MR).

➤ **JEUDI 15 OCTOBRE 2009, APRÈS-MIDI (116), SOIR (117)**

CONSTITUTION DU SÉNAT

Par message du 13 octobre 2009, le Sénat fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

REPRISE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Sont intervenus dans le débat, les députés suivants :

MM. Bruno Tobback, président du groupe sp.a ; Gerolf Annemans, président du groupe VB ; Jean Marie Dedecker, président du groupe LDD ; Stefaan De Clerck, ministre ; Guy Vanhengel, ministre ; Patrick De Groot (N-VA) ; Filip De Man (VB) ; Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat ; Servais Verherstraeten, président du groupe CD&V ; Xavier Baeselen (MR) ; Jan Jambon, président du groupe N-VA ; Bart Laeremans (VB) ; Willem-Frederik Schiltz (Open Vld) ; Paul Magnette (ministre) ; Herman Van Rompuy, Premier ministre ; Bruno Stevenhuydens (VB) ; Denis Ducarme (MR) ; David Geerts (sp.a) ; Pieter De Crem, ministre.

Mmes Muriel Gerkens, présidente du groupe Ecolo-Groen! ; Zoé Genot (Ecolo-Groen!) ; Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) ; Marie Arena (PS) ; Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) ; Katrien Partyka (CD&V).



MOTIONS

A l'issue du débat, le président a reçu deux motions.

Un motion de confiance déposée le 13 octobre 2009 par le premier ministre, libellée comme suit :

« Par la présente, le Premier ministre demande à la Chambre des représentants, après avoir écouté la déclaration, de confirmer sa confiance dans le gouvernement ».

Une motion de méfiance libellée comme suit :

« La Chambre,

vu la déclaration gouvernementale du 13 octobre 2009,

vu la réponse du premier ministre, M. Van Rompuy,

considérant que le gouvernement ne semble pas être capable de prendre, en s'appuyant sur une véritable vision d'avenir et en bon père de famille, les mesures socio-économiques nécessaires pour gérer les finances publiques de ce pays, apporter une réponse au vieillissement de la population, combattre la crise budgétaire actuelle d'une manière structurelle, réformer l'ensemble de la politique en matière de justice, la politique en matière de migration et la législation relative à la nationalité et mener à bonne fin la réforme de l'Etat garantie dans l'accord de gouvernement du 18 mars 2008,

n'accorde pas sa confiance au gouvernement ».

La motion de confiance est adoptée par 87 voix contre 51 et 1 abstention

PROJETS DE LOI

1. Projet de loi modifiant la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat en vue d'augmenter le nombre annuel de candidats-notaires, n^{os} 2077/1 à 4.

Le projet de loi (n^o 2077) est adopté par 100 voix contre 23 et 17 abstentions

2. - Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 78 de la Constitution, n^{os} 2107/1 à 4.

- Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 77 de la Constitution, n^{os} 2108/1 à 4.

Les projets de loi (n^{os} 2107 et 2108) sont adoptés à l'unanimité des 140 votants



3. Projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe, n^{os} 2156/1 à 6.

Le Commissariat interministériel Influenza a été institué le 20 octobre 2005. S'agissant de la problématique de l'influenza, cet organe assure la coordination générale des actions et la concertation avec toutes les instances concernées aux niveaux fédéral, régional et communautaire. Par ailleurs, le Commissariat noue également des contacts avec les instances européennes et les institutions internationales.

La principale mission du Commissariat est d'établir et de maintenir à jour un plan d'approche nationale pour gérer efficacement une éventuelle pandémie de grippe dans notre pays.

Dans le cadre de la pandémie de grippe actuelle, et dans l'hypothèse où celle-ci devait se poursuivre au deuxième semestre, sur la base ou non de la même souche, il a été constaté qu'un certain nombre de dispositions de la loi doivent être adaptées en vue d'une mise en oeuvre efficace du plan national de lutte contre la grippe. En d'autres termes, pour protéger la population de notre pays contre une épidémie ou une pandémie, il est nécessaire d'apporter un certain nombre de modifications à la loi.

Le présent projet de loi doit permettre au gouvernement de prendre rapidement les mesures nécessaires pour offrir à la population une protection aussi optimale que possible. Certains points ont déjà été identifiés, et sont repris aux points 1^o à 6^o de l'article 3 du projet.

L'urgence de disposer d'un cadre légal adéquat est telle qu'il est impossible d'attendre l'adoption de l'ensemble des lois nécessaires à cette fin par le Parlement, raison pour laquelle il est proposé de conférer une habilitation au Roi pour prendre lui-même les mesures adéquates.

Le projet de loi (n^o 2156) est adopté par 112 voix et 28 abstentions

4. Projet de loi contenant le deuxième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009 – Section 25 – « SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement », n^{os} 2162/1 et 2.

Le projet de loi (n^o 2162) est adopté par 89 voix et 51 abstentions

CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DU BENELUX

Le groupe Open Vld m'a fait parvenir la candidature de M. Ludo Van Campenhout comme membre effectif du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux et de M. Willem-Frederik Schiltz en remplacement de M. Ludo Van Campenhout comme membre suppléant.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'y a pas lieu à scrutin, conformément à l'article 157, 6, du Règlement, et je proclame M. Ludo Van Campenhout élu en qualité de membre effectif et M. Willem-Frederik Schiltz élu en qualité de membre suppléant du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux.



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Le groupe PS m'a fait parvenir la candidature de M. Patrick Moriau en remplacement de M. André Flahaut comme membre effectif de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'y a pas lieu à scrutin et je proclame M. Patrick Moriau élu en qualité de membre effectif de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

COMITÉ P - NOMINATION

Le mandat des membres du Comité P prendra fin le 2 février 2010. Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 14 septembre 2009, je propose de publier un appel aux candidats au Moniteur belge. Les candidatures devront être introduites au plus tard le quatorzième jour qui suit celui de la publication de cet appel.

Par conséquent nous ne devons pas procéder séparément au remplacement de M. Frank Schuermans.

NOMINATION DU GREFFIER

Je vous propose d'inscrire à notre ordre du jour la nomination du greffier de la Chambre.
Vu la procédure de nomination du greffier de la Chambre adoptée en séance plénière du 16 juillet 2009,
vu l'appel aux candidats du 17 juillet 2009 et la candidature introduite par Mme Emma De Prins, greffière adjointe,
vu la proposition motivée formulée par le Bureau de la Chambre le 14 octobre 2009 de présenter à l'unanimité à la séance plénière Mme Emma De Prins, greffière adjointe, en qualité de greffière de la Chambre des représentants,
considérant que les membres de la Chambre ont pu consulter le dossier de procédure complet ce jour et qu'aucune observation n'a été faite,
vu l'article 157.6 du Règlement de la Chambre qui dispose que s'il n'y a qu'un candidat, celui-ci est proclamé élu par la séance plénière sans procéder à scrutin,
considérant les titres et mérites du candidat, je proclame Mme Emma De Prins élue en qualité de greffière de la Chambre des représentants

Le **président** : J'ai rarement observé une telle unanimité. Toutes mes félicitations, Madame.



VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Filip De Man (VB) au premier ministre sur « le conclave qui sera consacré à l'asile et à l'immigration » (n° 340)
- M. Robert Van de Velde (LDD) au premier ministre sur « le conclave qui sera consacré à l'asile et à l'immigration » (n° 341)
- Mme Sarah Smeyers (N-VA) au premier ministre sur « le conclave qui sera consacré à l'asile et à l'immigration » (n° 342)
- Mme Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) au premier ministre sur « l'instruction relative à la régularisation » (n° 343)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 22 juillet 2009)

Quatre motions ont été déposées (MOT 52 340/001)

- une motion de méfiance par Filip De Man (VB)
- une motion de recommandation par Koen Bultinck (VB) et Hagen Goyvaerts (VB)
- une motion de recommandation par Robert Van de Velde (LDD)
- une motion pure et simple par Josy Arens (cdH), Jacqueline Galant (MR), Karine Lalieux (PS), Michel Doomst (CD&V) et Sofie Staelraeve (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 50 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) au ministre de la Justice sur « les conséquences politiques des événements des mois de juillet et août derniers en ce qui concerne la justice et les prisons » (n° 344)
- M. Robert Van de Velde (LDD) au ministre de la Justice sur « les récents événements concernant la justice, certaines juridictions bruxelloises et le dossier Fortis » (n° 345)
- M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!) au ministre de la Justice sur « les problèmes sérieux rencontrés par les juridictions bruxelloises et l'usage qu'il a fait du droit d'injonction positive » (n° 346)



- Mme Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!) au ministre de la Justice sur « les implications des dossiers de corruption supposée concernant la présidence du tribunal de commerce de Bruxelles » (n° 348)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 28 août 2009)

Cinq motions ont été déposées (MOT 52 344/001)

- une motion de recommandation par Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!) et Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!)
- une motion de recommandation par Gerolf Annemans (VB), Bart Laeremans (VB) et Bert Schoofs (VB)
- une motion de recommandation par Els De Rammelaere (N-VA), Renaat Landuyt (sp.a), Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!) et Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!)
- une motion de recommandation par Robert Van de Velde (LDD)
- une motion pure et simple par Thierry Giet (PS), Olivier Maingain (MR), Clotilde Nyssens (cdH), Mia De Schamphelaere (CD&V) et Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 50 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. André Flahaut (PS) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « la fermeture du bureau de poste de Louvain-la-Neuve (1348) et de l'application aveugle des critères de fermeture prévus par le contrat de gestion » (n° 350)
- Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!) au au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « la fermeture du bureau de poste de Louvain-la-Neuve » (n° 351)
- M. Jacques Otlet (MR) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « la fermeture du bureau de poste de Louvain-la-Neuve » (n° 352)
- Mme Camille Dieu (PS) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « les fermetures des bureaux de poste » (n° 358)
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 22 septembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 350/001)

- une motion de recommandation par Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!) et Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!)
- une motion pure et simple par Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 50 et 1 abstention



4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jan Peeters (sp.a) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « l'incendie à la gare de Herentals et les conséquences pour les voyageurs en provenance de la Campine » (n° 363)

(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 28 septembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 363/001)

- une motion de recommandation par David Geerts (sp.a) et Jan Peeters (sp.a)
- une motion pure et simple par François Bellot (MR), Camille Dieu (PS), David Lavaux (cdH), Roel Deseyn (CD&V), Ine Somers (Open Vld) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 48 et 1 abstention

5. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!) à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur « la crise du lait et la régulation des prix à la consommation » (n° 362)

(développées en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 29 septembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 362/001)

- une motion de recommandation par Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!) et Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!)
- une motion pure et simple par Catherine Fonck (cdH), Jacqueline Galant (MR), Katrin Jadin (MR) et Karine Lalieux (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 88 voix contre 49 et 1 abstention

6. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Bart Laeremans (VB) à la ministre de l'Intérieur sur « les problèmes que continuent à poser les bandes violentes à Bruxelles » (n° 359)

- M. Jan Jambon (N-VA) à la ministre de l'Intérieur sur « les troubles récents dans diverses communes bruxelloises » (n° 361)

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 30 septembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 359/001)

- une motion de recommandation par Bart Laeremans (VB) et Annick Ponthier (VB)
- une motion pure et simple par Michel Doomst (CD&V), Sofie Staelraeve (Open Vld) et André Frédéric (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 50 et 1 abstention



7. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Filip De Man (VB) au ministre de la Justice sur « le président du Conseil musulman » (n° 353)
(développées en réunion publique de la Justice du 1^{er} octobre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 353/001)

- une motion de recommandation par Filip De Man (VB)
- une motion pure et simple par Raf Terwingen (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 50 et 1 abstention



RELATIONS INTERNATIONALES

VISBY, 6 ET 7 SEPTEMBRE 2009

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (COFACC)

M. Georges Dallemagne, premier vice-président de la commission des Relations extérieures, a représenté la Chambre à cette conférence, organisée par la présidence suédoise de l'Union européenne. Outre les participants habituels à ce type de réunion (les représentants des parlements nationaux des 27 États membres de l'UE et des pays candidats, ainsi que du parlement européen), la présidence suédoise avait également invité les présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements islandais et norvégien.

Cette réunion s'étant tenue à Visby, sur l'île de Gotland, le premier thème traité a été celui de la mer Baltique : lors du dîner d'accueil, Mme Maria Asenius, secrétaire d'État chargée des Affaires européennes, a fait un exposé sur la stratégie de l'UE sur la Baltique ; cette politique doit être adoptée par le Conseil européen lors de sa réunion des 28 et 29 octobre.

Trois thèmes ont dominé l'agenda des autres réunions : l'Afghanistan, le processus de paix au Moyen-Orient et la coopération entre l'UE et les États-Unis.

Entretien avec M. Javier Solana, Haut Représentant de l'UE

En ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, M. Solana estime que, jusqu'à la fin de l'année, il existe une chance de voir la situation évoluer : le langage nouveau tenu par l'administration américaine est venu s'ajouter à l'initiative de paix de la Ligue arabe. Il est important que la communauté internationale développe désormais une méthodologie, qui amène ses principaux acteurs à s'impliquer dans une médiation active, en usant également des canaux multilatéraux (stade qui n'a jamais été atteint dans le cadre du processus de Madrid). Pour sa part, l'UE devrait d'ores et déjà s'engager sur les initiatives à prendre dans une phase ultérieure, tant en ce qui concerne la situation des réfugiés que les garanties de sécurité. Un facteur négatif reste toutefois l'évolution dangereuse de la situation politique dans la Bande de Gaza (même si les contacts avec le Fatah qui ont pu être noués en Egypte constituent un léger progrès). Cela étant, il faut être conscient de ce que la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien est essentielle pour résoudre les autres crises dans la région (Liban, Syrie, Iran ...).

En ce qui concerne l'Iran, M. Solana a plaidé pour le maintien des sanctions (auquel doit collaborer toute la communauté internationale), en faisant remarquer que les sanctions financières étaient les plus efficaces.



S'agissant du Caucase, M. Solana a regretté que le conflit concernant la Géorgie ne semble pas près d'être résolu. Dès lors que la Russie est l'un des protagonistes, tant le Conseil de Sécurité de l'ONU que l'OSCE sont paralysés dans ce dossier. En fait, l'UE est actuellement la seule institution internationale qui parle avec tous les acteurs du conflit.

Enfin, le Haut Représentant a regretté que les Européens n'aient pu jusqu'à présent remplir leurs engagements en ce qui concerne l'opération de police de l'UE en Afghanistan : cette insuffisance entame leur crédibilité vis-à-vis des Afghans et des Américains.

Entretien avec M. Carl Bildt, ministre suédois des Affaires étrangères

Le ministre suédois a souligné que les questions de l'Iran, de l'Afghanistan et du Sud de la région du Caucase avaient jusqu'à présent dominé l'agenda de la présidence suédoise dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Plusieurs sommets sont programmés pour les prochaines semaines, qui concerneront toutefois d'autres régions du monde (Brésil, Inde, Russie ...); cette succession de sommets internationaux s'intègre entre autre dans la préparation de la conférence sur les changements climatiques qui doit avoir lieu à Copenhague en décembre : l'Union entend bien continuer à jouer un rôle moteur dans ce processus.

Il faut d'ores et déjà s'attendre à ce que la question des migrations et la situation dangereuse dans la Corne de l'Afrique soient à l'avenir des dossiers importants pour les Européens, auxquels les Américains ont déjà fait comprendre que les initiatives sur ces questions devraient être européennes.

M. Bildt a conclu que, d'une manière générale, les demandes adressées à l'Europe dans le monde excédaient largement ce que l'Union pouvait offrir pour l'instant. En outre, les Européens ne sont pas encore parvenus à réaliser totalement ce qui était leur rêve à la fin de la deuxième guerre mondiale, c'est-à-dire la construction d'une Europe sûre : non seulement les Balkans sont-ils toujours traversés tant par des forces de désintégration que par des forces d'intégration, mais la construction européenne elle-même court toujours le risque de se défaire un jour ; la détermination doit donc rester de mise et le processus d'élargissement doit être poursuivi.

Enfin, M. Bildt a estimé que la révolution iranienne avait perdu son pouvoir d'attraction dans le monde musulman et que, parallèlement à une évolution considérable de la société iranienne, le régime allait connaître un affaiblissement significatif à terme. Il a par ailleurs salué le rôle constructif joué par la Turquie, devenue un acteur majeur dans de nombreux dossiers sensibles (Caucase, Iran, Moyen-Orient, Afghanistan, Pakistan, voire dans les Balkans).

M. Georges Dallemagne a demandé comment l'Union se préparait à la renégociation du traité de non-prolifération, prévue pour l'année prochaine. D'autre part, que fait la présidence suédoise pour développer une nouvelle dynamique dans les relations euro-atlantiques ?

Malgré la multiplicité des problèmes dans le domaine de la prolifération nucléaire (Corée du Nord, Iran, Traité de réduction des armes stratégiques à renégocier entre Russes et Américains), M. Bildt s'est montré relativement optimiste sur les négociations de l'année prochaine : aux Etats-Unis, la doctrine de l'arme nucléaire de dissuasion se démode, tandis que les Russes, qui accordent toujours un rôle majeur aux armes nucléaires dans leur stratégie militaire, ont du mal à les entretenir en raison du vieillissement de leur industrie.



Cela étant, malgré le ralliement du Président Obama à cette cause, le Congrès des Etats-Unis n'a pas encore réuni la majorité qui lui permettrait de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) : il manque encore 7 sénateurs.

S'agissant du développement des relations euro-atlantiques, M. Bildt juge étonnant que l'Union organise deux sommets annuels avec la Russie, pour un seul avec les Etats-Unis ; de toute évidence, il faudra élaborer des structures plus développées, peut-être en mettant sur pied une structure spécifique pour les questions de sécurité.

Entretien avec M. Marc Otte, Représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, le contexte stratégique a changé : le désordre économique-financier mondial frappe durement cette région du monde ; la diplomatie turque est montée en puissance ; la Chine et l'Inde, nouveaux clients majeurs des pétro-monarchies, commencent à jouer un rôle dans la région ; de nouvelles préoccupations (opposition entre sunnites et chiites, désintégration d'Etats ou de sociétés, radicalisation ...) agitent le monde arabe et le conflit israélo-palestinien s'en trouve rétrogradé en importance. En outre, l'impression que les occidentaux ont échoué risque d'aboutir à une réorganisation de la région qui sera bien différente de nos propres paramètres.

Malgré ce contexte détérioré, une initiative en vue de résoudre le conflit pourrait aboutir, en raison de la nouvelle attitude de l'administration américaine. Les Européens doivent dès lors soutenir activement cette nouvelle approche. C'est du reste toute la communauté internationale qui doit s'impliquer activement afin de trouver un accord qui soit à la fois global et définitif – ce qui n'empêche pas une démarche par étape. La communauté internationale doit déjà envisager les formes que prendra sa contribution, dans une logique de « garanties conditionnelles ». Dans ce contexte, l'Europe ne doit pas nécessairement inventer de nouvelles politiques de coopération, mais plutôt veiller à augmenter la cohérence entre les politiques déjà mises en place ; il s'agit d'adopter une démarche qui soit globale et multidimensionnelle (ce qui implique aussi une réflexion sur les livraisons d'armes aux pays de la région). Cela étant, l'Europe doit être consciente de ce qu'elle n'est plus un acteur dominant dans la région.

M. Otte a souligné que cette politique serait très coûteuse, et pas seulement financièrement. De plus, les acteurs régionaux ont toujours eu la capacité de ralentir le processus et d'opposer de la résistance aux diverses initiatives étrangères ; le cas échéant, ils allumeront une crise, qui deviendra la nouvelle urgence.

Il faut par ailleurs se réjouir que la concertation américano-européenne soit maintenant très soutenue. Un autre élément positif est le virage amorcé par la Syrie, moins inconditionnellement alignée sur l'Iran. Or, tant l'UE qu'Israël – qui voudrait un accord avec la Syrie – ont intérêt à ce que cesse l'isolement de la Syrie.

M. George Dallemagne s'est inquiété de ce que la ligne de fracture entre sunnites et chiites s'approfondisse encore après le retrait américain d'Irak. L'Europe se prépare-t-elle à une crise sur ce terrain ? D'autre part, le fait qu'Israël se sente davantage en sécurité dans ses frontières actuelles ne risque-t-il pas de diminuer son appétit pour une solution négociée, ce qui pourrait déboucher sur un conflit « gelé » durant des décennies ?



M. Otte a répondu que le statu quo était en soi une détérioration. En outre, les Arabes seront à terme majoritaires à l'intérieur des frontières d'Israël. En tout cas, il est primordial de développer le dialogue entre les Européens et Israël, car il faut à tout prix éviter de donner l'impression que les Etats-Unis seraient le protecteur d'Israël et les Européens les protecteurs des Palestiniens. Au demeurant, Israël est davantage une démocratie à l'européenne qu'une démocratie à l'américaine.

Quant à la crainte de voir éclater l'Irak à l'occasion du retrait américain, elle est partagée par tous les Arabes, qui redoutent que l'Iran ne remplisse alors le vide. Le dialogue des Européens avec les Américains est dès lors essentiel.

Entretien avec M. Ettore Francesco Sequi, Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan

M. Sequi a centré son intervention sur l'analyse des difficultés que traverse l'Afghanistan, où les résultats de l'élection présidentielle – pourtant précédée d'une campagne assez positive – suscitent des interrogations.

Ce pays est avant tout caractérisé par son extrême fragmentation. L'insécurité s'y est fortement accrue, y compris dans les zones tenues jusqu'à présent pour paisibles. La réponse à apporter à cette insécurité est d'autant plus complexe que la question de la sécurité est multidimensionnelle et qu'elle a une dimension institutionnelle (les Talibans prolifèrent en l'absence d'autres structures).

STOCKHOLM, 6 ET 7 SEPTEMBRE 2009

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES FINANCES DES PARLEMENTS NATIONAUX À STOCKHOLM LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2009 : « THE ECONOMICS OF CLIMATE CHANGE AND SUSTAINABLE PUBLIC FINANCES »

Le professeur Thomas Sterner (Université de Göteborg) a préconisé une majoration de l'impôt sur les émissions de CO₂ sous la forme d'une hausse du prix des combustibles. Les subventions octroyées à la recherche et au développement doivent aussi être augmentées. Le changement climatique, parce qu'il constitue un problème global, requiert également une approche globale. Il est dès lors important que les pays riches, par leur technologie, aident les pays en développement à lutter contre la pollution. Des techniques pourraient être mises à disposition gratuitement, par exemple.

M. Richard Baron (Agence internationale de l'énergie) a exposé le fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission. C'est un instrument important dans la lutte contre le changement climatique.

Pendant le débat, beaucoup de délégations se sont montrées sceptiques par rapport à la majoration des taxes sur les carburants. Une telle taxation ne peut pas mener à des inégalités. Par contre, les différentes délégations se sont montrées très favorables à l'échange de quotas d'émission. Ce système permet aussi d'associer les pays en voie de développement à la lutte contre le changement climatique.



M. Per Jansson, secrétaire d'État suédois aux Finances, a souligné les lourdes conséquences budgétaires de la crise économique pour les États membres. À cause des différentes interventions publiques dans le secteur financier, 20 États membres de l'UE enregistreront en 2009 un déficit public de plus de 3 % du PIB (la norme du Pacte de stabilité et de croissance sera donc dépassée). Dans certains États membres, le déficit public dépassera même 10 % du PIB (l'Irlande, le Royaume-Uni, la Lettonie et l'Espagne). Outre le vieillissement de la population et l'augmentation du chômage, la réalisation de l'équilibre budgétaire constitue un défi important pour l'avenir. À cet effet, une révision de la stratégie de Lisbonne est nécessaire, d'après M. Jansson.

Tom De Geeter,
Conseiller-adjoint.

MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

BULGARIE

Le Président du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes, M. Herman De Croo, a reçu à la Chambre des représentants, le mercredi 7 octobre 2009, Madame Rumiana Jeleva, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie.

S.E.M. Hristo Georgiev, ambassadeur de Bulgarie en Belgique, assistait également à cet entretien.

M. De Croo a rappelé qu'il s'était rendu en Bulgarie en 2003. A l'époque, la Belgique était le premier investisseur étranger en Bulgarie. La Belgique se classe actuellement au 10^e rang. La ministre a exprimé ses remerciements au Président De Croo pour le soutien apporté à la Bulgarie lors du processus d'adhésion à l'Union européenne. En mai 2007, ce pays a organisé pour la première fois de son histoire les élections européennes. Madame Jeleva rappelle qu'elle a siégé au Parlement européen de 2007 à 2009.

Le nouveau gouvernement bulgare met tout en œuvre afin de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et le crime organisé. La Bulgarie doit rencontrer les objectifs fixés par la Commission européenne dans le cadre de son mécanisme de coopération et de vérification (MCV)¹.

Le gouvernement bulgare a adopté un plan d'action qui contient 57 mesures destinées à remplir les objectifs fixés par la Commission européenne. Le prochain rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés par la Bulgarie dans le cadre du MCV, sera publié lors de la Présidence belge en été 2010.

L'entretien a ensuite porté sur les mécanismes permettant d'évaluer le degré de corruption au sein d'un pays donné (l'action d'ONG comme « *Transparency International* » a, par exemple, été citée).

¹ Lors de l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne en janvier 2007, un mécanisme de coopération et de vérification (MCV) a été instauré pour aider le nouvel État membre à s'atteler à la tâche nécessaire de la réforme en profondeur du système judiciaire et de la lutte contre la criminalité organisée. Les rapports intérimaires et annuels rédigés par la Commission dans le cadre du CVM évaluent les progrès réalisés et recensent les lacunes restantes en vue d'aider la Bulgarie à définir les actions prioritaires pour réaliser pleinement les objectifs de référence définis au moment de l'adhésion.



Le Président De Croo s'est interrogé sur la situation de la minorité turque qui représente 10 % de la population du pays. La ministre souligne qu'il s'agit de citoyens bulgares à part entière qui ont la faculté de choisir leur représentation politique parmi l'ensemble des partis présents en Bulgarie.

Le Président De Croo a ensuite présenté le fonctionnement et la structure du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes et les relations entre les membres du Parlement européen élus en Belgique et les parlementaires belges.

Le rôle de la comitologie dans le processus de décision européen et le déficit démocratique ont également été évoqués par le Président De Croo.



COMMUNIQUES DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE : WWW.LACHAMBRE.BE, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ MERCREDI 14 OCTOBRE 2009

SAMEDI 17 OCTOBRE 2009 – PLACE AUX ENFANTS À LA CHAMBRE

UNE ACTION DE SENSIBILISATION À LA CITOYENNETÉ

Le samedi 17 octobre prochain à 14 heures se tiendra à la Chambre des représentants la 15^{ème} édition de « Place aux Enfants ». Il s'agit d'une manifestation annuelle, dont l'initiative revient aux services de la jeunesse et/ou de la culture des provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, de Namur, de Luxembourg, et de la Ligue des Familles, ayant pour but d'aider des enfants de 8 à 12 ans à comprendre les mécanismes régissant la vie en société.

Environ 80 enfants des communes d'Anderlecht, Auderghem, Forest, Jette et Saint-Josse, ainsi que leurs accompagnateurs visiteront le Parlement fédéral dès leur arrivée à 14 heures.

Puis, à 14 heures 30, ils rencontreront madame Zoé GENOT, députée Ecolo, dans la salle des Congrès. Ensemble, ils discuteront de l'environnement, en particulier, de la problématique de l'eau, mais aussi de la fonction de député fédéral.

Vers 15 heures 15, l'occasion sera offerte aux enfants de participer à un « atelier dessins » à la cafétéria de la salle des Congrès.





PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 4-986/3 (SÉNAT)
52 1676/003 (CHAMBRE) DU 1^{ER} JUILLET 2009

Rapport sur la préparation de la présidence belge de l'Union européenne en 2010.

- 4-1424/1 (SÉNAT)
52 2186/001 (CHAMBRE) DU 15 SEPTEMBRE 2009

Rapport sur les passeports biométriques.

- 52 2197/001 (CHAMBRE)
4-1423/1 (SÉNAT) DU 13 OCTOBRE 2009

Rapport sur les échanges de vues concernant la politique menée dans le cadre de l'ONU et la participation à la semaine ministérielle à New York.

Bulletin des questions et réponses :

- 52/078 DU 28 SEPTEMBRE 2009

Questions et réponses écrites





CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 16 OCTOBRE 2009**

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 16 octobre 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

CHEMINS DE FER

Transposition de directives européennes relatives au réseau ferroviaire européen - Deuxième lecture.

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, quatre avant-projets de loi relatifs à l'interopérabilité du réseau ferroviaire européen. Les avant-projets, proposés par MM. Herman Van Rompuy, Premier ministre, Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, ont été soumis à l'avis du Conseil d'Etat et aux Régions.

Il s'agit des avant-projets suivants :

- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire en ce qui concerne principalement la certification de personnel de sécurité et la maintenance des véhicules,
- un avant-projet de loi relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne,



- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et la loi relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité,
- un avant-projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et le Code judiciaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité.

Ces avant-projets transposent les directives européennes suivantes :

- la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté,
- la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté,
- la directive 2008/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires (Directive sur la sécurité des chemins de fer).

MARCHÉS PUBLICS

Transposition de la réglementation européenne en matière de possibilités de recours dans le cadre des marchés publics.

Les possibilités de recours dans le cadre des marchés publics seront renforcées et étendues. C'est la conséquence de la transposition de la directive européenne 2007/66/CE (du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007) en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics et de leur extension aux marchés publics n'atteignant pas les seuils européens.

A cet effet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant un nouveau livre relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Concrètement, l'avant-projet de loi prévoit des procédures rapides et efficaces de correction des illégalités commises par les autorités adjudicatrices et de protection des entreprises. Ces mécanismes peuvent être résumés de la manière suivante :

- procédures rapides et efficaces de correction et de protection
- annulation des décisions illégales
- octroi de dommages et intérêts
- balance des intérêts en présence
- exécution efficace des décisions des instances de recours
- délai de suspension
- information précise des candidats concernés et soumissionnaires
- absence d'effets des marchés passés en violation de certaines obligations
- sanctions de substitution



SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives de 25% pour 2012.

Pour 2012, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives pour les entreprises de 25% par rapport à 2007. Cet objectif commun que le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions ont convenu dans le cadre de la politique de simplification a été soumis au Conseil des ministres par le ministre pour l'Entreprise et la Simplification Vincent Van Quickenborne.

Le Conseil des ministres répond ainsi à la demande du Conseil européen et de la Commission européenne de fixer des objectifs nationaux pour la réduction des charges administratives. Le Conseil européen s'était engagé à réduire les charges administratives découlant de la législation de l'UE de 25% pour 2012. Selon l'Union européenne, une meilleure réglementation est essentielle pour devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

VIRUS DE LA GRIPPE A/H1N1

Banque de données pour le suivi des vaccinations contre la grippe A/H1N1.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la création d'une banque de données fédérale relative aux vaccinations contre le virus de la grippe A/H1N1.

La vaccination contre le virus A/H1N1 commence le 18 octobre 2009. Pour offrir aux autorités les moyens d'exécuter et de suivre la politique préventive de manière optimale, le projet crée une banque de données qui comprend des informations pertinentes sur les personnes déjà vaccinées. L'identité des personnes vaccinées ne pourra être consultée que dans les situations d'urgence et selon une procédure particulière.

Le médecin qui effectue la vaccination transmettra les données. Il pourra également vérifier dans la banque de données si le patient n'a pas déjà été vacciné. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement gèrera la banque de données.

Le projet est approuvé dans le cadre du projet de loi accordant des pouvoirs au Roi en cas d'épidémie ou de pandémie de grippe.





ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0364** **Infrastructure**

Interpellation de M. Bruno STEVENHEYDENS au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « les projets pilotes relatifs aux facteurs de quartier, les grèves et la concertation avec le ministre».

➤ **0365** **Affaires sociales**

Interpellation de M. Georges GILKINET à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur « le dispositif titres-services : perspectives d'amélioration du système sur la base de l'évaluation annuelle».

➤ **0366** **Affaires sociales**

Interpellation de Mme Sarah SMEYERS à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur « les nouvelles mesures destinées à soutenir l'emploi en temps de crise économique».

➤ **0367** **Intérieur**

Interpellation de M. Ben WEYTS au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « la corruption présumée au sein des autorités fédérales».

➤ **0368** **Affaires sociales**

Interpellation de M. Georges GILKINET à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur « la qualité et le volume de l'emploi dans le secteur postal».

➤ **0369** **Infrastructure**

Interpellation de M. Georges GILKINET au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « l'implémentation du statut de facteur de quartier au sein de La Poste».

Idem n° 0364 M. Bruno STEVENHEYDENS



➤ **0370** **Infrastructure**

Interpellation de M. Bert SCHOOFIS au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « l'inclusion du désenclavement ferroviaire du Limbourg dans les plans de la SNCB à partir de 2012 ».

➤ **0371** **Finances**

Interpellation de M. Renaat LANDUYT au vice-premier ministre et ministre des Finances et Réformes institutionnelles sur « les perquisitions effectuées récemment chez des fonctionnaires de la Régie des bâtiments et sur le fonctionnement de celle-ci ».

➤ **0372** **Infrastructure**

Interpellation de M. Peter LUYKX au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « l'optimisation du désenclavement ferroviaire du nord du Limbourg et de la Campine à partir de 2012 dans les plans à long terme de la SNCB ».

Idem n° 0370 M. Bert SCHOOFIS

➤ **0373** **Défense nationale**

Interpellation de M. André FLAHAUT au ministre de la Défense sur « le plan de finalisation de la transformation de la défense ».

➤ **0374** **Défense nationale**

Interpellation de M. Joseph ARENS au ministre de la Défense sur « les restructurations annoncées au Camp Général Bastin à Arlon ».

Idem n° 0373 M. André FLAHAUT



PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du Bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: « publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

➤ **DOC 52 1112/004 DU 22 SEPTEMBRE 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.607/2 du 16 septembre 2009 sur le projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle »

➤ **DOC 52 1113/004 DU 22 SEPTEMBRE 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.608/2 du 16 septembre 2009 sur le projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle »





AVIS DE LA COUR DES
COMPTES

➤ **DOC 52 0368/002 DU 29 SEPTEMBRE 2009**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi modifiant, en ce qui concerne le contrôle des entreprises publiques autonomes, la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes et la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.





ASSEMBLEES
PARLEMENTAIRES
INTERNATIONALES

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE À STOCKHOLM
LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2009

Mme Tinne Van der Straeten, vice-présidente de la commission spéciale « Climat et Développement durable » représentait la Chambre des représentants à cette conférence sur le déboisement et les changements climatiques organisée par la présidence suédoise de l'Union européenne.

M. Anders Yagman, président de la commission de l'Environnement et de l'Agriculture du Parlement suédois, a indiqué que le déboisement et les changements climatiques avaient été choisis comme thème de la conférence. Le déboisement représente actuellement 20 % des émissions de carbone, ce qui signifie que les forêts font augmenter les émissions de carbone au lieu de contribuer à les réduire. La conférence revêt une importance particulière dans le cadre de la préparation de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009.

Ensuite, M. Erik Hammarskjöld a exposé le point de vue de la présidence suédoise à propos de cette problématique. Il a indiqué que la question de l'évitement de la déforestation constituait l'un des principaux thèmes de la lutte contre les changements climatiques. L'enrayement de la déforestation et de la dégradation des forêts constitue un moyen efficace de réduire les émissions de carbone. La préservation des forêts est également nécessaire au maintien de la biodiversité.

Les pays développés, les pays émergents et la plupart des pays pauvres doivent lutter ensemble contre cette problématique, ce qui nécessite des moyens financiers à court et à long terme, une assistance pour les mesures d'adaptation avec un partage des responsabilités et un transfert de technologies tenant compte de la situation locale. Les pays pauvres mais également les pays émergents comme la Chine et l'Inde doivent être aidés dans cette entreprise. L'Union européenne a pour objectif d'atteindre un accord aussi large que possible à Copenhague. De nombreux points doivent toutefois encore être clarifiés et il reste un long chemin à parcourir.

M. Pierre Schellekens, chef de la délégation de l'Union européenne à Stockholm, a exposé la position de la Commission européenne en la matière, précisant que cette dernière considérait la lutte contre le déboisement comme essentielle dans le cadre de la politique climatique, mais également pour la préservation de la biodiversité, et qu'elle était prête à dégager des moyens financiers à cet effet, sous certaines conditions. Il a ajouté que la lutte contre le déboisement nécessitait des moyens financiers considérables. La réussite passera par un soutien à l'élaboration de stratégies nationales, par l'encadrement de la capacité de suivi et par la mise en œuvre des stratégies dans les pays en voie de développement.



L'un des principaux défis consiste à élaborer un mécanisme de financement de la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts (REDD). La Commission européenne est convaincue que dans un premier temps, à tout le moins, le financement de ces mesures nécessitera des fonds publics. Ce n'est qu'au fil du temps qu'on pourrait évoluer progressivement vers un financement par le marché du carbone.

Dans le cadre de la discussion qui s'en est suivie, plusieurs orateurs ont évoqué l'importance du lien entre le déboisement et la biodiversité, le problème de la désertification, la prise en compte de la politique agricole dans la recherche de solutions dans la lutte contre le déboisement, le maintien des droits des populations indigènes, l'importance de la collaboration entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement et la nécessité du transfert de technologies.

Mme Tinne Van der Straeten a souligné le rôle important joué par la présidence, notamment dans le cadre des efforts visant à rassembler les différents États membres autour d'une seule et même ligne de conduite. Une présidence forte peut atteindre davantage lors d'une conférence internationale, ce qui est important en perspective de la préparation de la conférence de Copenhague. Mme Van der Straeten s'est enquis du point de vue de la Commission européenne à l'égard du jugement du Tribunal européen de première instance¹ relatif au plan d'allocation polonais, ainsi que de la position de la Suède en ce qui concerne le financement de la lutte contre le déboisement. La Suède est-elle favorable ou non à un recours au CDM (*Clean Development Mechanism*), un mécanisme permettant de financer ces mesures ?

M. Göran Nilsson Axberg a évoqué en détail le problème du déboisement, les raisons pour lesquelles on en est arrivé là et les conséquences. Il a insisté sur la nécessité de développer une gestion durable des forêts, qui permettrait une meilleure utilisation des terres que le déboisement. Il s'est référé à l'expérience qu'il a acquise en matière de gestion forestière au Vietnam, où la combinaison de mesures telles que l'octroi de terres à des familles, des programmes de boisement et la conclusion de contrats avec la population locale en vue d'une gestion forestière durable s'est traduite par l'extension des forêts. Mme Cathérine Potvin, professeur à l'université McGill au Canada, a décrit l'évolution du programme RED (*Reducing emissions from deforestation in developing countries*) au programme REDD (*Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries*), ainsi que les possibilités offertes dans le cadre de ce programme, tout en exposant les limites. Elle a également décrit ses expériences dans le cadre de projets de gestion forestière au Panama. Elle a indiqué qu'on ne pouvait pas trop en demander aux pays partenaires en matière de suivi et de mesurages de l'incidence des mesures mises en œuvre, parce que ceux-ci s'avéraient souvent très ardues. Elle a souligné l'importance de prendre des mesures adaptées au contexte spécifique, d'associer étroitement la population à l'ensemble du processus et de prévoir des recettes alternatives pour que la population locale puisse disposer de liquidités.

En ce qui concerne le financement du REDD, l'intervenante a évoqué les deux possibilités de financement : d'une part, par des fonds publics et, d'autre part, par le biais du *Clean Development Mechanism* (CDM). Un recours trop étendu au CDM pourrait poser un problème pour le climat mondial. La question est de savoir comment rassembler les moyens financiers nécessaires en préservant l'environnement et l'intégrité. Un mécanisme flexible est nécessaire.

¹ Arrêt du Tribunal de première instance dans l'affaire T-183/07 et T-263/07



L'objectif consiste en effet à acquérir les fonds nécessaires et à faire preuve d'inventivité en vue de formuler des solutions adaptées et d'élaborer des programmes de suivi nationaux. À cet égard, on attend de l'Union européenne qu'elle adopte une position uniforme et propose des solutions praticables.

Une discussion s'en est suivie à propos notamment des problèmes liés à la corruption, de l'abattage illégal d'arbres, de l'adaptation de la gestion forestière, du financement du REDD et de la nécessité de procéder aux adaptations nécessaires, également en Occident, pour parvenir à des modèles de production et de consommation plus durables.

M. Hans Brattskar, directeur de l'initiative internationale du gouvernement de la Norvège sur le climat et les forêts, a présenté un rapport exposant différents moyens de réduction des émissions de carbone. Il a démontré qu'un système qui consisterait à accorder des incitants financiers aux pays de manière phasée permettrait d'associer un maximum de pays et d'évoluer vers une réduction des émissions de carbone liées au déboisement et à la dégradation des forêts. M. Peter Westman, du WWF, a lui aussi souligné les avantages d'un enrayment de la déforestation pour la préservation de la biodiversité, mais également du patrimoine culturel. Il estime que le REDD doit s'envisager au niveau national. Un soutien financier doit être accordé aux pays en plusieurs phases. Il a par ailleurs souligné l'importance de l'adaptation de la politique nationale et des mesures locales. Pour conclure, il a affirmé que l'Union européenne devait jouer un rôle de précurseur.

Dans le cadre de la discussion qui s'en est suivie, l'accent a été mis sur la possibilité de recourir à des accords et des financements bilatéraux et d'établir des garanties de maintien de la biodiversité.

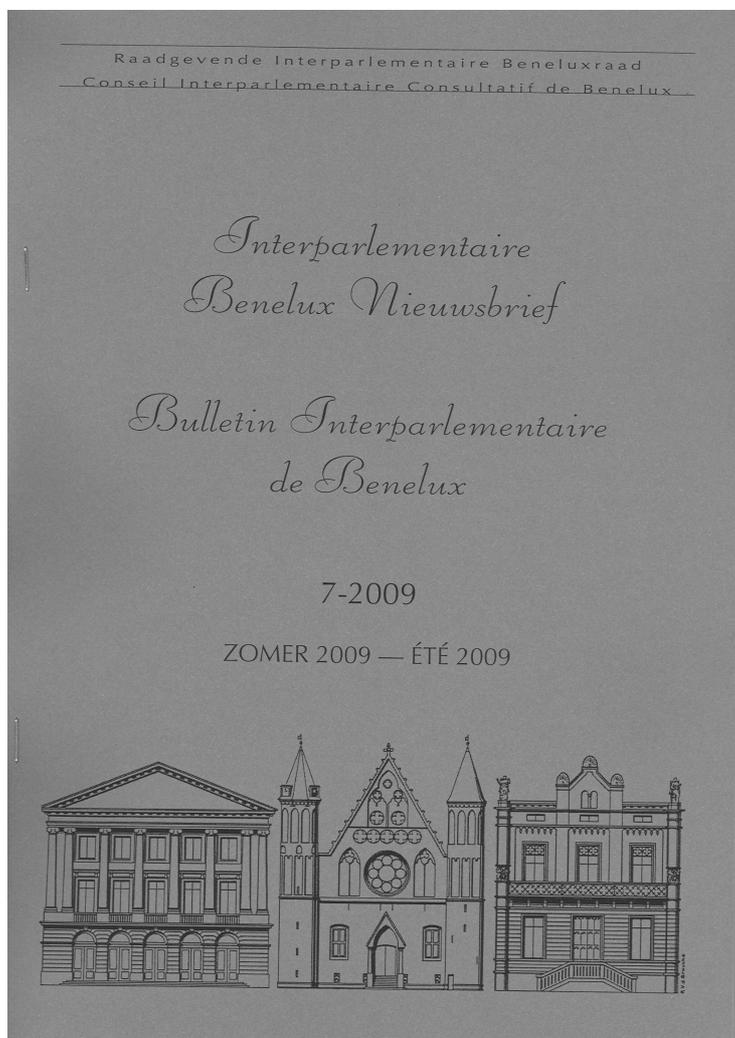
Mme Tinne Van der Straeten a fait observer qu'on ne pouvait se borner à conclure des accords bilatéraux. Le financement est nécessaire à la lutte contre le déboisement mais également aux mesures d'adaptation et de mitigation, mais en l'espèce, les accords bilatéraux n'offrent aucune solution. L'oratrice s'est par ailleurs enquis des attentes de la Norvège à l'égard de l'Union européenne. Quel rôle la Norvège joue-t-elle au sein de groupe de négociation REDD ?

Enfin, M. Claes Västerteg, vice-président de la commission de l'Environnement et de l'Agriculture du Parlement suédois, a indiqué que la Suède mettrait tout en œuvre pour atteindre un accord aussi large que possible à la conférence de Copenhague. Il a souligné l'importance de la collaboration dans le cadre de l'Union européenne, principalement en vue d'inciter également d'autres pays à s'engager véritablement, à Copenhague, dans la lutte contre les changements climatiques.



CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Bulletin Interparlementaire de Benelux 7-2009 – Été 2009





ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		